



DIRECTION CULTURE, JEUNESSE, SPORT & VIE SCOLAIRE
Service des sports

Rappel des priorités et règles dans les équipements sportifs municipaux 2024-2025

- 1- La priorité est donnée aux manifestations ou compétitions fédérales officielles les samedis et dimanches, ainsi qu'aux activités organisées par la Mairie.
- 2- La priorité est donnée aux établissements scolaires sur le temps scolaire, ainsi qu'aux activités organisées par la Ville,
- 3- Les installations sportives sont fermées :
 - Les jours fériés,
 - Les gymnases du 20 juillet au 18 août 2024,
 - Une semaine entre Noël et jour de l'an,
 - En semaine, à 22h15 pour les gymnases et 22h00 pour les stades (heure de sortie de l'installation pour l'ensemble des utilisateurs).
- 4- Les demandes d'occupation sportive pour les vacances scolaires doivent être faites 1 mois avant le début des vacances à sportstassin@villetassinlademilune.fr.
- 5- Les demandes exceptionnelles d'occupation (manifestations, événements...) sont à faire 2 mois avant la date en envoyant un mail à sportstassin@villetassinlademilune.fr.
- 6- En cas de constat de non utilisation de créneaux affectés à une association de manière répétée, le Maire se réserve le droit de retirer le créneau à l'association et de l'attribuer à un autre utilisateur.
- 7- Tous les créneaux autorisés ne peuvent en aucun cas être mis à disposition ou sous loués à une autre structure.
- 8- Une fiche association, à compléter 1 fois par an, dès la 1^{ère} demande de créneaux annuels ou de manifestation dans un équipement sportif.
- 9- Le règlement intérieur de chaque installation sportive, affichée dans l'équipement et consultable sur le site internet de la Ville, doit être scrupuleusement respecté par les utilisateurs.